



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 25296

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'emploi en France. Le taux de chômage est loin de connaître une baisse significative, malgré les nombreuses initiatives mises en place par le Gouvernement depuis son installation : réduction des charges sociales pour les bas salaires, création du contrat jeune en entreprise, revalorisation du SMIC. Ainsi un nombre élevé de personnes restent éloignées de l'emploi. Pour certaines d'entre elles, ceci est même un choix : il est quelquefois plus « intéressant » de rester chez soi et de vivre grâce à des aides gouvernementales, plutôt que de trouver un emploi rémunéré au SMIC. Certaines entreprises se voient dans l'obligation de faire appel à des sociétés étrangères, car l'ANPE n'est pas en mesure de leur fournir de la main d'oeuvre nationale. Cette situation est tout à fait choquante et révoltante. Il est donc vital pour l'emploi en France, d'encourager les personnes travailleuses et volontaires, et parallèlement de cesser de fournir des aides à celles d'entre elles qui se contentent d'en bénéficier, sans chercher d'emploi. Certes, le projet de loi portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité va être discuté dans les prochaines semaines. Il répond justement à la nécessité de revaloriser le travail et d'éviter qu'un nombre trop important d'allocataires continuent de bénéficier du RMI, aboutissant à le dénaturer de sa fonction d'« insertion ». Mais cet effort doit se poursuivre par d'autres mesures. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir si d'autres actions semblables seront entreprises au cours de cette année, et le cas échéant, quelles seront-elles.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25296

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7204